

Le projet Tunis-Carthage

Andrée Paradis

Volume 18, numéro 73, hiver 1973–1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/57772ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (imprimé)

1923-3183 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Paradis, A. (1973). Le projet Tunis-Carthage. *Vie des Arts*, 18(73), 12–13.

LE PROJET TUNIS-CARTHAGE

Le Projet Tunis-Carthage, commencé en 1970 par le Gouvernement tunisien avec l'aide financière du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.O.) et le concours technique de l'Unesco «pour la mise en valeur du patrimoine monumental de Tunis et de Carthage en vue du développement économique», fait appel à la solidarité internationale afin de sauvegarder l'un des sites les plus nobles du monde.

Ce projet, né sous l'impulsion de deux organismes, l'Association pour la Sauvegarde de la Médina et l'Institut d'Archéologie et d'Arts, a reçu l'appui du Président Bourguiba, qui déclarait dans une allocution prononcée au siège de l'Unesco, à Paris, le 29 juin 1972, «que les efforts gigantesques consentis par la Tunisie pour l'expansion de l'éducation et la diffusion de la culture, sans lesquelles nous considérons que toute politique de développement économique serait illusoire», risqueraient de tourner court s'ils ne recevaient l'appui de l'Unesco et, tout particulièrement, celui de son Directeur Général, M. René Maheu, dont l'entier dévouement à la préservation du patrimoine mondial de l'humanité est bien connu. Et le Président Bourguiba d'ajouter: «En vous associant au Gouvernement tunisien pour lancer un appel à la coopération internationale en vue de sauver Carthage d'une seconde mort et de répondre en quelque sorte à Caton à travers les siècles, vous avez illustré cette approche nouvelle qui a pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel en vue du développement économique. Cette action en faveur de Carthage vient s'ajouter à celles déjà entreprises pour la sauvegarde des monuments de Nubie et la préservation de Venise. Elle s'intègre dans l'action d'ensemble que vous entreprenez pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. C'est le meilleur témoignage de votre double souci de préserver le passé et de construire l'avenir.»

Ces lieux que l'Unesco, dans un esprit de coopération internationale, nous invite à préserver, ont été témoins de trois millénaires d'histoire. La Tunisie moderne, gardienne des trésors d'un passé qui nous concerne tous, a pris l'engagement de les sauvegarder et de les mettre en valeur avec le concours de l'aide internationale, assurée par l'Unesco. Depuis 1970, à Tunis, une équipe pluridisciplinaire, formée par les organismes précités et par des experts internationaux et tunisiens, a pour tâche d'analyser la problématique d'un site archéologique — Carthage — et d'une ville historique — la Médina de Tunis —, et de définir l'ordre des opérations de sauvegarde. Leurs propositions d'un aménagement intégré ne prendront corps que dans la mesure où une campagne internationale dégagera les ressources indispensables.

Déjà, un premier rapport a été publié, en 1971, sur *La Mise en valeur du patrimoine monumental de la région de Carthage en vue du développement économique*. Il présente une étude en deux parties: 1) Le territoire, analyse et tendances; 2) Le projet de mise en valeur. Cette étude fournit aux autorités les bases scientifiques du plan qu'il faut adopter pour assurer à la fois la sauvegarde des lieux et des monuments et une croissance urbaine cohérente.

Le rapport préliminaire de *La Sauvegarde et mise en valeur de la Médina de Tunis* a été publié en octobre 1972. Il comprend un état du patrimoine monumental, de la population et des conditions de l'habitat, des fonctions économiques et des équipements publics, suivi d'une politique de sauvegarde et de mise en valeur.

Les plans de sauvegarde et de mise en valeur de Carthage et de Tunis répondent, on s'en rend bien compte, à des besoins différents. Dans le premier cas, il s'agit de dégager, de préserver et de mettre en valeur un site archéologique menacé par l'invasion du béton et par le processus de dégradation qu'entraîne la croissance urbaine; dans le second, de planifier l'aménagement d'une ville historique en péril, une des plus belles du monde, afin de satisfaire aux exigences d'une politique de logement permettant aux économiquement faibles de vivre d'une manière plus humaine et de préserver en même temps certains monuments religieux et civils qui font partie de l'héritage culturel.

C'est pour exalter ce grand-œuvre que la journée du 19 mai 1972 a été marquée en Tunisie par une importante manifestation culturelle. Sur la colline de Carthage, le Ministre des Affaires Culturelles et de l'Information, Chedli Klibi, et le Directeur Général de l'Unesco, René Maheu, unirent leurs voix en faveur du projet Tunis-Carthage et firent appel à la solidarité internationale pour le réaliser. Le Ministre, qui est aussi maire de Carthage, proclame que «la culture est au cœur même de la bataille pour le développement» et il rappelle les déclarations que le Directeur général a faites à Venise concernant la place de la culture dans les sociétés: «Vous avez en effet dégagé une vérité profonde à laquelle on n'avait pas suffisamment prêté attention, à savoir que nous n'avons pas seulement à opter pour l'insertion du culturel dans le développement mais pour la suprématie du culturel dans cette entre-





Sur la colline de Carthage, le 19 mai 1972.

Sur la colline de Carthage, le 19 mai 1972. De g. à dr.: M. Chedli Klibi, Ministre des Affaires Culturelles et de l'Information; M. M'Zali, Ministre de l'Éducation; M. El Khafi, Codirecteur du Projet Tunis-Carthage; M. Fouad M'Baza, Gouverneur-maire de Tunis; M. René Maheu, Directeur général de l'Unesco.

prise totale axée sur l'homme.» Exprimant son accord, il poursuit: «Dans notre patrimoine, nous englobons, en l'assumant, l'apport de toutes les civilisations auxquelles notre pays, durant sa longue histoire, a appartenu et participé activement. Nos références si situent certes dans l'époque islamique mais, aussi, dans les époques punique, romaine et byzantine, pour ne citer que les plus importantes. Nous pensons du reste que nous sommes tout autant concernés par ces monuments ou vestiges que la communauté internationale.»

Dans une attitude toute aussi réaliste, le Directeur Général affirme à son tour ce qu'il entend par préservation, sauvegarde. «Ces mots, que l'on emploie pour simplifier, traduisent mal la complexité des tâches. Ici, comme à Venise, il ne suffit pas de restaurer des édifices conçus pour un mode de vie disparu; il faut les réanimer en leur donnant des destinations nouvelles. Il faut faciliter le maintien ou l'évolution de l'artisanat et du commerce, améliorer des infrastructures désuètes, rénover les secteurs dégradés, parfois même renouveler et reloger une partie de la population. Ici, comme en tant d'autres villes tout ensemble historiques et modernes, la double obligation s'impose de relier aux circuits économiques actuels l'antique cité menacée d'abandon ou de dégradation et d'éclairer ses habitants et ses visiteurs sur les valeurs culturelles qu'elle incarne, qu'elle exprime en son langage de pierre et de lumière, et qui sont plus précieuses que jamais.»

Le cas de Carthage, celui de la Médina de Tunis ne sont pas des cas isolés. Bien au contraire, ils posent dans l'ensemble, avec les monuments de la Nubie et de Venise, le problème de la préservation du patrimoine mondial de l'humanité. Combien de sites et paysages, de villes historiques, d'arrondissements sont actuellement menacés de disparition faute de politiques réalistes et à longue portée. Dans plusieurs pays, des mesures législatives veillent à la préservation des biens culturels, mais le démolisseur est plus rapide que le législateur, et, avant que les biens soient classés, on apprend leur disparition. S'opposer à l'agression faite contre le patrimoine de l'humanité, c'est exprimer le besoin de conserver le témoignage d'une histoire faite par des hommes et qui doit vivre dans la mémoire d'autres hommes. Comment conserver les biens culturels? Par quels moyens? La solidarité internationale en est un. A son assemblée d'octobre 1972, la conférence générale de l'Unesco a adopté une convention pour la protection du patrimoine mondial. Le texte prévoit notamment l'établissement d'un fonds international, dont les ressources permettront d'aider financièrement les États parties à la convention.

En présentant aux lecteurs de *Vie des Arts*, un cahier sur le projet Tunis-Carthage, nous voulons, en premier lieu, rendre hommage au gouvernement tunisien qui en a pris l'initiative et à tous ceux qui s'y sont déjà associés ou qui ont l'intention de la faire. D'autre part, ce projet mérite d'être mieux connu, et il serait souhaitable que nos propres gouvernants puissent mettre à sa disposition des équipes d'architectes, d'archéologues et de techniciens¹. Économiquement, le Canada est déjà présent en Tunisie et se range au second rang des pays qui contribuent à son développement économique. Dans un esprit de coopération internationale, un effort additionnel s'impose. Il témoignerait de notre solidarité culturelle et spirituelle, tout autant que de notre intérêt économique. De plus, le Canada, fort de sa population francophone — qui a des affinités avec le peuple de la Tunisie —, aurait tout intérêt à établir une Maison de la culture au cœur de la Médina. Les travaux de restauration s'y effectuent à des coûts très modestes, et il y a encore plusieurs édifices dans la Médina qui se prêteraient à ce genre d'installation. En échange, une Maison de la culture tunisienne serait bienvenue dans le Vieux Montréal ou dans le Vieux Québec².

Il me reste à remercier les nombreux amis tunisiens qui ont contribué à la rédaction du présent cahier. Leurs textes évoquent certains aspects historiques, culturels et artistiques des époques punique, romaine et musulmane; un dernier s'attache aux réalités de la métropole d'aujourd'hui, aux problèmes à résoudre. Enfin, notre vive gratitude est acquise à M. Azédine Bechaouch, directeur de l'Institut d'Archéologie et d'Arts, qui a été l'initiateur et le coordonnateur de ces pages sur Tunis et Carthage.

1. Les conditions de la coopération ont été établies sous forme d'une réglementation particulière applicable aux missions étrangères désireuses de travailler dans le cadre de la campagne internationale de recherches, de fouilles et de mise en valeur de Carthage-Tunis. La Revue en fournira volontiers une photocopie aux personnes intéressées.

2. L'exemple que nous donne la Tunisie doit être retenu, et, pour notre part, une équipe de *Vie des Arts* est déjà à l'œuvre pour préparer un numéro sur la restauration des monuments historiques du Québec.